

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Pratiques d'affaires écoresponsables et technologies propres **Le Fonds Écoleader finance désormais jusqu'à 75 % des dépenses admissibles des projets écoresponsables des entreprises**

Québec, le 14 septembre 2021 – Dans le but de soutenir encore plus d'entreprises québécoises dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres, ainsi que de profiter du contexte favorable de relance économique, le Fonds Écoleader annonce aujourd'hui une révision de son programme de financement. Les entreprises qui veulent entreprendre un virage écoresponsable peuvent désormais bénéficier de nouvelles conditions plus flexibles et avantageuses sur le plan financier.

NOUVELLES MODALITÉS EN VIGUEUR*

- Le pourcentage des dépenses admissibles servant au calcul de l'aide financière est augmenté et passe à **75 %** pour la réalisation d'études, l'élaboration de plans d'action et l'accompagnement en écoresponsabilité.
- Les entreprises peuvent désormais recevoir **jusqu'à 40 000 \$** pour un projet visant l'adoption de pratiques écoresponsables et **jusqu'à 60 000 \$** pour un projet visant la préparation à l'acquisition de technologies propres, ce qui représente une **augmentation de 10 000 \$ par projet**.
- Les entreprises peuvent désormais réaliser **plus d'un projet** en même temps et déposer un projet **alliant à la fois pratiques d'affaires écoresponsables et technologies propres**, en respectant le **seuil maximal de 100 000 \$** accordé par entreprise par le Fonds Écoleader.

* Ces modifications s'appliqueront aux projets déposés à partir du 14 septembre 2021.

Malgré l'incertitude vécue par plusieurs entreprises dans les derniers mois, plus de 900 entreprises ont déjà bénéficié du programme de financement du Fonds Écoleader depuis septembre 2019. En tout, ce sont plus de 400 projets qui ont été déposés jusqu'à maintenant. Pour chaque dollar injecté par le Fonds Écoleader, les entreprises ont investi le double pour réaliser leur projet. C'est donc dire que plus de 17 M\$ ont été engagés par le programme et par des investissements privés pour outiller les entreprises et leur permettre d'amorcer leurs démarches d'intégration de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres. Cette aide a déjà un effet sur les prévisions d'investissement de ces entreprises. En effet, pour les 95 projets terminés à ce jour, plus de 100 M\$ seraient injectés dans le futur pour poursuivre l'implantation.

« Les résultats obtenus jusqu'à maintenant démontrent la capacité du Fonds Écoleader à mobiliser un grand nombre d'entreprises et à générer des investissements pour stimuler une économie verte et résiliente au Québec.

Dans un contexte de relance économique, il y a une occasion à saisir pour amplifier le mouvement en amenant un nombre de plus en plus grand d'entreprises à améliorer leur compétitivité en misant sur l'intégration de pratiques d'affaires écoresponsables », affirme Nicolas Girard, directeur général du Fonds d'action québécois pour le développement durable.

« Nous constatons que les entrepreneurs québécois s'intéressent aux pratiques d'affaires écoresponsables pour des raisons variées : pression croissante des consommateurs et des grands acheteurs, attraction et fidélisation de la main-d'œuvre, réduction de coûts, recherche de nouveaux marchés, développement de chaînes d'approvisionnement plus courtes et locales. Et l'aide financière bonifiée du Fonds Écoleader ainsi que son réseau d'agents pourront encore mieux soutenir les entreprises à répondre aux nouvelles attentes du marché et de la société », soutient Nicolas Gagnon, directeur général du Centre québécois de développement durable.

« Par ailleurs, il est important de mentionner que plus de 45 % des sommes allouées jusqu'à maintenant par le programme de financement du Fonds Écoleader visent la préparation à l'acquisition de technologies propres. En plus de démontrer que les technologies propres sont de plus en plus accessibles pour les entreprises québécoises, ces données démontrent l'importance du Fonds Écoleader pour aider les entrepreneurs à mieux planifier leur intégration en entreprise », précise Denis Leclerc, président-directeur général d'Écotech Québec.

« Ces modifications répondent à un besoin énoncé par les entreprises sur le terrain. Il est désormais encore plus avantageux d'adopter des pratiques d'affaires écoresponsables et de se préparer à l'acquisition de technologies propres. J'invite les entreprises de la Côte-Nord à saisir cette opportunité et à me contacter pour passer à l'action », soutient Vincent Carbonnelle, agent de la Côte-Nord.

À propos du Fonds Écoleader

Le Fonds Écoleader est une initiative du gouvernement du Québec, coordonnée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) en collaboration avec le Centre québécois de développement durable (CQDD) et Écotech Québec. Reposant sur un réseau d'agents présents dans chaque région du Québec et sur une enveloppe de financement de 18,5 M\$, le Fonds Écoleader vise à orienter et soutenir les entreprises dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres.

Pour en savoir plus sur le Fonds Écoleader : fondsecoleader.ca.

-30-

Source :

Sarah Vertefeuille
Conseillère en communication
Fonds d'action québécois pour le développement durable
581 995-3090
s.vertefeuille@faqdd.qc.ca

Information :

Vincent Carbonnelle, agent du Fonds Écoleader, Environnement Côte-Nord
418 962-6362 ; v.carbonnelle@fondsecoleader.ca